

République Française  
Département des Côtes d'Armor  
Commune de LANLOUP

**Séance du 29/03/2022**

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 9.

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

**Présents** : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE.

**Absents excusés** : Guénohé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL), Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS).

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

**Objet : approbation du compte de gestion 2021**

Le conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion 2021 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : vote du compte administratif 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

|                                 | Investissements |              | Fonctionnement |              |
|---------------------------------|-----------------|--------------|----------------|--------------|
|                                 | Dépenses        | Recettes     | Dépenses       | Recettes     |
| <b>Résultats reportés</b>       |                 | 203 606,44 € |                |              |
| <b>Opérations de l'exercice</b> | 131 284,10 €    | 76 585,40 €  | 152 510,76 €   | 227 112,66 € |
| <b>Totaux</b>                   | 131 284,10 €    | 280 191,84 € | 152 510,76 €   | 227 112,66 € |
| <b>Résultat de clôture</b>      |                 | 148 907,74 € |                | 74 601,90 €  |
| <b>Restes à réaliser</b>        | 10 500,00 €     |              |                |              |

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Objet : affectation des résultats**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 74 601,90 €

décide :

- d'affecter la totalité soit 74 601,90 € à la section d'investissement du budget primitif 2022 au compte 1068.

### **Objet : décisions en matière de taux de contributions directes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,52
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

### **Objet : budget primitif 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 223 189,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 303 500,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

### **Objet : soutien à la population ukrainienne**

#### **- Subvention**

M. le Maire propose d'accorder une subvention à une association venant en aide aux ukrainiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 250,00 € à la Protection Civile.

#### **- Motion**

L'invasion militaire russe en Ukraine plonge l'Europe et le Monde dans une instabilité géopolitique sans précédent depuis le début de notre siècle.

L'opération militaire lancée par Vladimir Poutine en Ukraine est une opération militaire d'envergure.

Des bombes frappent des quartiers résidentiels et tuent des civils, des Ukrainiens par centaines.

Aujourd'hui les frontières sont saturées, l'espace aérien fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les villes et villages qui ont été pris par l'armée russe sont au bord de la crise humanitaire.

Nous pensons à l'angoisse des familles, à l'angoisse des enfants, à l'angoisse des volontaires qui ont été mobilisés. Nous pensons aux collectivités locales, à nos collègues élus locaux qui se battent pour la démocratie, qui sont sur le front.

La France et l'Europe doivent être solidaires, unies et fermes face à cette agression délibérée, d'une brutalité inouïe, qui porte gravement atteinte à l'idéal de paix et de cohésion qui doivent toujours prévaloir sur notre continent.

Faire bloc avec la décision qui seront prises au niveau national, européen, au niveau international pour faire en sorte de stopper cette folie.

Par cette motion, nous demandons à l'Etat de mettre en œuvre un plan d'aide pour l'Ukraine, un accompagnement financier pour les structures d'accueil des réfugiés.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions EXPRIME son soutien à l'Ukraine à travers cette motion.

### **Questions et informations diverses.**

- Point sur le projet de construction de logements à Kergistin ; réunion programmée avec Guingamp Habitat le 13 avril.

Fin de la séance à 20h.

*Signatures des membres présents*